



LE MAIRE



CHANTIER DE LA LIGNE 15  
DU GRAND PARIS EXPRESS  
**LA VILLE RESTE VIGILANTE**

Madame, Monsieur, mes chers Concitoyens,

Dans le cadre de l'enquête publique pour le tronçon de la ligne 15 Ouest du métro du Grand Paris Express, j'ai demandé et obtenu que la SGP (Société du Grand Paris) organise une réunion à destination spécifique des Bois-Colombiens, réunion qui s'est tenue à la salle Jean-Renoir le 4 octobre, en présence de 340 personnes.

Je ne reviendrai pas ici sur l'intérêt national du Grand Paris Express, cela ne fait plus débat. L'État a tranché. Les travaux ont démarré voici trois ans. 68 stations sont actuellement en chantier. Bois-Colombes en comptera deux, une dans le secteur de Bécon-les-Bruyères et une dans le centre-ville.

Concernant la station du centre-ville, les acquisitions foncières ont débuté, les travaux préparatoires (démolitions et dévoiements de réseaux, notamment) débiteront dans quelques mois et les travaux de construction de la gare, à l'horizon 2025.

Lors de la séance du conseil municipal du 6 juillet dernier, j'ai invité l'ensemble des élus, de la majorité comme de l'opposition, à demander solennellement à la SGP de s'engager sur :

- une limitation et une stabilisation du périmètre du chantier ;
- des mesures d'accompagnement renforcées vis-à-vis des habitants et des commerçants concernés par les expropriations ou exposés aux nuisances du futur chantier ;
- les modalités d'application de ces mesures.

Lors de la réunion du 4 octobre, la SGP a pris un certain nombre d'engagements concrets :

**concernant le périmètre du chantier**, la SGP a convenu qu'elle avait initialement prévu une surface trop restreinte. Plusieurs scénarios étaient envisagés. La municipalité a obtenu que celui prévoyant l'extension la plus limitée possible soit le scénario retenu. Il ne devrait plus y avoir de changement ultérieur. C'est une exigence à laquelle nous veillerons.

**concernant les nuisances du chantier**, la municipalité a obtenu que l'évacuation des gravats se réalise par le tunnelier, à 25 mètres de profondeur (Bois-Colombes est la seule parmi les 68 communes accueillant une gare du GPE à bénéficier de cette modalité). Ce sont ainsi 11 000 camions qui ne passeront pas par les rues de notre ville : autant de nuisances évitées par avance.

Point essentiel pour l'unité du centre-ville et l'importance accordée aux liaisons douces, la Ville est en négociation avec Île-de-France Mobilités, la SNCF et la SGP pour l'aménagement d'une **passerelle piétonne et cycliste** au-dessus des voies reliant la future gare à l'îlot église.

**Concernant les expropriations**, une préoccupation légitime pour tous les propriétaires et locataires concernés, la SGP a rappelé le cadre dans lequel celles-ci doivent obligatoirement s'effectuer :

- dans un premier temps, les acquisitions se feront par le biais de négociations amiables. La Société du Grand Paris ne peut acheter sans un avis d'un service du ministère de l'Économie et des Finances, la DNID (Direction Nationale d'Interventions Domaniales).

- sous le contrôle du juge, ce service détermine l'indemnité principale destinée à compenser le préjudice direct, réel et certain subi par l'exproprié.

- cette indemnité est égale à la valeur vénale du bien et se trouve augmentée d'indemnités accessoires éventuelles, composées, par exemple, des frais pour l'acquisition de biens équivalents à ceux ayant fait l'objet de l'expropriation.

**Concernant l'information des riverains**, la SGP a nommé un agent de proximité, Frantz Nestor (Tél. : 07 76 99 25 70) et un médiateur indépendant qui peut être saisi en cas de désaccord.

**Concernant les commerçants qui ne font pas l'objet d'une expropriation mais s'estiment victimes d'un préjudice lié au chantier**, ils auront, quant à eux, la possibilité de déposer une demande d'indemnisation auprès de la Commission d'Indemnisation Amiable, présidée par un magistrat administratif.

Les concessions faites sur le périmètre du chantier comme l'extraction des gravats par le tunnelier (un cas unique pour les villes de la ligne 15), le financement par la SGP du déplacement provisoire du marché (rendu inévitable par les besoins du chantier), de même que le financement d'un nouveau parking près du gymnase Jean-Jaurès et les garanties offertes pour indemniser les expropriés, témoignent des avancées obtenues et la municipalité accompagnera les Bois-Colombiens pour faire valoir et respecter leurs droits.

La réunion du 4 octobre n'est qu'une étape. Comme je m'y suis engagé, je continuerai à vous tenir régulièrement informé sur l'avancement de ce dossier à la fois difficile et essentiel pour l'avenir de notre ville.

Bien à vous,

Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON